

Notre société ne va pas bien mais cela, nous le savons tous. N'est-ce pas cependant le terreau de tous les radicalismes et avant tout du radicalisme islamique ?

Une société malade

Un sondage du CSA de décembre 2014 exprime ce malaise (Cf. [Sondage du CSA](#) et Le Monde du 12 décembre 2014). Il montre d'une manière explicite le fonctionnement de notre société qui a bien du mal à se réformer et souhaite surtout que ce soit le voisin qui se réforme. Les militaires le savent bien.

Ce sondage montre cependant une forte majorité sur deux points. Deux droits fondamentaux sont remis en cause : l'acquisition de la nationalité par le droit du sol (être né en France d'un parent étranger). 59 % des personnes interrogées souhaiteraient y substituer le droit du sang quand au moins un parent est français. 59 % des personnes interrogées souhaiteraient n'autoriser le regroupement familial qu'au « *cas par cas* ». Cela signifie que les partis devront faire des propositions significatives et non ambiguës pour répondre aux attentes de près de 60% des Français.

En effet, être capable de se réformer aujourd'hui d'une part, assurer la pérennité de la nation française assimilatrice d'autre part deviennent deux facteurs fondamentaux de la sécurité nationale aussi bien pour mieux gérer les ressources limitées de l'Etat que pour préserver des ressources ne pouvant être partagées à terme sans diminution du niveau de vie des citoyens français.

L'immigration notamment, certes enjeu à venir de 2017, le sera aussi pour le XXI^e siècle (après on verra) pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique (productions agricoles, ressources en eau) ou à la raréfaction des ressources minières, suscitant une immigration de moins en moins contrôlable à nos frontières par les moyens d'aujourd'hui (Cf. Document de prospective « [Horizons stratégiques](#) », partie migrations, délégation aux affaires stratégiques, 2013)

Une autre expression de cette société malade est exprimée par ces attitudes et ces propos arrogants, sinon insultants de Benoit Hamon, de Cécile Duflot et surtout de Jean-Luc Mélenchon sur France 2 (Cf. « [Des paroles et des actes](#) » du 4 décembre 2014). Ils répondaient à une députée allemande CDU au parlement européen qui, dans un parfait français, venait préciser la position de l'Allemagne sur les réformes demandées à la France. Elle leur rappelait simplement que l'Allemagne ne faisait pas la morale à la France dans le domaine économique mais qu'elle attendait simplement que la France honore ses engagements.

Le dernier tweet de Mélenchon demandant à Angela Merkel de « la fermer » est tout aussi scandaleux dans la forme et surtout par l'image donnée d'une France populiste, de peu d'éducation et de peu de respect alors qu'elle clame cette exigence (A noter ce sondage ce jour du Figaro où 72% des Français sont ... d'accord avec Angela Merkel et 73% contre ce tweet montrant donc le décalage de ces politiques avec la réalité).

Comment respecter cette partie de la classe politique française qui, pourtant, aspire au pouvoir et ne sait pas se conduire sous prétexte qu'elle est l'élue du peuple ? Etre un élu du peuple ne

signifie pas que l'on puisse s'affranchir d'un minimum de savoir-vivre. A moins que cela soit « trop bourgeois » ? Comment voulez-vous que nos « jeunes » soient respectueux des règles de vie en société et n'aillent pas chercher ailleurs, comme nos djihadistes, des repères même malsains ?

La radicalisation en prison

Les attentats récents en Afghanistan montrent que rien n'arrête les djihadistes, y compris tuer des enfants, pousser des adolescents au suicide, violer les non-musulmanes ou en faire des esclaves sexuelles. Nos communes découvrent aussi l'endoctrinement et la mort de jeunes tués pour le djihad. Au moins dix jeunes de Lunel (Hérault) sont partis en Syrie, cinq y sont morts.

La réaction de l'imam de la ville est cependant significative (Cf. Le Monde du 14 décembre 2014) en comparant cet engagement à celui des franco-israéliens combattant au sein de Tsahal (Cf. [Mon billet du 24 octobre 2011](#) sur l'interdiction demandée de la double nationalité). En cette période égalitariste, en effet, pourquoi deux poids, deux mesures, pourquoi agir contre les uns et pas contre les autres, tout en soulignant que les soldats israéliens ne sont pas des terroristes ? Néanmoins le fait de servir dans une armée étrangère devrait entraîner un choix de citoyenneté sans ambiguïté.

Enfin, dans un rapport du 10 décembre 2014, un institut britannique spécialisé contre le radicalisme islamique, le Centre international pour l'étude de la radicalisation et la violence politique (Cf. [Rapport](#)) créé en 2008, a évalué à plus de 5 000 morts du fait des djihadistes ... rien qu'en novembre mais plus de 60% des attaques ne sont pas attribuées à des groupes affiliés à Alqaida.

La conférence organisée par le député Jacques Myard tombait donc bien à propos. J'ai pu écouter Ouisa Kiesen (Cf. aussi son [interview du 7 novembre 2014](#)), chercheuse, présentant la radicalisation islamique à partir d'entretiens réalisés dans cinq prisons françaises choisies par l'administration pénitentiaire. Elle a souligné le retard en France dans ce type d'études. L'absence de statistiques ethniques ou religieuses, interdites par la loi et position française bien idéologique, est dommageable reste à toute étude de ce type (Cf. aussi [Le Point du 2 juin 2014](#)).

La chercheuse a rappelé que l'Islam est la première religion des personnes incarcérées, 60 à 70%, chiffres obtenus par recoupement de données. Ce chiffre avait été évoqué dans le rapport du 23 octobre 2014, non accessible apparemment, du député Guillaume Larrivé sur « un plan d'action anti-radicalisation islamiste en prison » et bien sûr contesté par une partie de la classe politique. Ouisa Kiesen a signalé aussi qu'il y avait plus de musulmans proportionnellement dans les prisons françaises qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni.

Cependant, ce qui paraît grave, est que ce radicalisme touche beaucoup de personnes instables. Un article du Monde du 30 septembre 2014 donnait les chiffres suivants sur la population carcérale : 64% des entrants n'ont aucun diplôme, 11 % ne savent pas lire, 38 % souffrent d'une addiction dont 30% à l'alcool, 7% n'ont nulle part où aller, ... 80% ont au moins un trouble psychiatrique. Une population sensible au discours islamiste existe donc.

Pour ceux qui ont tenté de rejoindre les salafistes, il a été constaté que l'instabilité avait été un facteur d'exclusion mais cela n'empêche pas leur instrumentalisation. Plus grave néanmoins, les psychiatres ne veulent pas communiquer sur les cas à risques.

Il faut noter aussi que ces « radicalisés » sont souvent des réfractaires à l'autorité. Ainsi en prison, l'Islam est un prétexte et permet de constituer un contre-pouvoir à l'administration pénitentiaire auquel le personnel a de grandes difficultés à faire face selon la chercheuse.

De nombreuses conversions, sans forcément à vocation terroriste, ont lieu en prison car elles sont rapides. La conversion, y compris discrète, permet l'adhésion à un groupe et donc à une forme de protection notamment pour ceux condamnés pour des affaires de mœurs.

Sur le processus, la chercheuse a été identifié ce qui a été appelé « Le radicalisateur ». Celui-ci est placé désormais en prison en haut de la hiérarchie des détenus, au-dessus même des braqueurs. Il est discret, souvent charismatique et souvent converti. Les radicaux islamistes sont reconnus par les autres extrémistes, notamment par l'extrême-gauche, avec qui les liens semblent forts car ils luttent contre l'Etat.

Cette conférence a été particulièrement intéressante et montre surtout l'étendue de la menace à venir contre nos institutions. Au moins notre dernier otage a été libéré mais à quel prix réel ?

Encore un accès d'humeur, l'Europe ne contribue-t-elle pas au malaise de la société française ?

En effet, quand quitterons-nous le CEHD ou sera-t-il réformé ? A nouveau cet organisme veut imposer des règles à la France. Il y a peu, il s'agissait du droit d'association dans les armées (Cf. Mes billets [du 26 octobre 2014](#) et [du 5 octobre 2014](#)). Une délégation du CSFM a rencontré ce vendredi le conseiller d'état Pêcheur chargé de remettre un rapport au président de la République sur ce sujet (Cf. [Ministère de la défense](#)). Le 3 janvier approche mais peu d'éléments filtrent notamment après la 92^{ème} session du CSFM de cette semaine.

Le CEHD ensuite a condamné la France à indemniser des pirates somaliens (Cf. Le Monde du 6 décembre 2014, page 1). Je reprends le texte de l'article :

« (...) Ainsi les neuf pirates somaliens incarcérés en France depuis 2008 se sont-ils réjouis d'obtenir, jeudi 4 décembre, entre 2 000 et 9 000 euros, après une triple condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme. (...) Les mis en examen ont protesté contre l'illégalité de leur interpellation ; la cour d'appel de Paris, suivie par la Cour de cassation, a balayé leurs arguments, et nos pirates, sans doute fins juristes et en tout cas bien conseillés, ont saisi en 2010 la Cour européenne des droits de l'homme.

La Cour a estimé que, pour le Carré-d'As, l'intervention des Français dans les eaux somaliennes était « prévisible », mais a constaté qu'aucune règle légale ne définissait les conditions de privation de liberté. Or, la Convention européenne impose qu'on ne puisse être privé de liberté que « selon les voies légales ». Il n'y en avait pas, la France a été condamnée. »

Est-ce bien sérieux, réformons le CEHD ou quittons-le.